

/MODES AMIABLES DE RÉOLUTION DES DIFFÉRENDS/

////////////////////////////////////

Intitulé du DU :

**Modes amiables de résolution
des différends**

Secteur disciplinaire SISE :

Droit et sciences politiques

Composante responsable : **UFR DSP**

Modalité(s) d'enseignement :

**Enseignements entièrement
en présentiel**

Niveau d'entrée (Bac +) : **Bac + 4**

Niveau de sortie (Bac +) : **Bac + 5**

Sélectivité : **Sur dossiers**

Durée de la formation : **1 an**

Régime(s) d'inscription autorisé(s) :

- **Formation initiale**
- **Formation continue**
- **Contrat de professionnalisation**

Droits d'inscription envisagés :

Formation initiale : 500 €
**Formation continue tarif plein
(avec prise en charge) : 4000 €**
**Formation continue tarif réduit (sans
prise en charge) : 2000 €**

Formation validée **CNB (CNMA) et AFPDC**

////////////////////////////////////

Le changement de culture visant à favoriser les modes de résolution amiable des différends, prôné par les travaux sur la justice du XXIème siècle, est en marche. Que ce soit pour pacifier les rapports sociaux, mieux gérer la pénurie budgétaire dans les juridictions, contourner une densification normative, le recours aux modes amiables de résolution des différends est une nécessité.

L'offre amiable se diversifie (médiation, processus collaboratif, procédure participative).

Le praticien doit savoir les utiliser à bon escient. Les accords sont recherchés hors le juge ou devant lui, en présence ou non d'un tiers, avec ou non l'assistance d'avocat, pour résoudre ou simplement traiter amiablement le litige, selon une procédure très réglementée ou des pratiques bienheureuses. Les professionnels du droit doivent ainsi pouvoir être formés à la médiation, non seulement pour être médiateur mais aussi conseil accompagnant une partie dans un processus de médiation, au processus collaboratif non régi par les textes ainsi qu'au droit participatif.

L'originalité du présent diplôme est précisément de **former aux modes amiables dans leur diversité et leur complémentarité.**

Il vise à faire acquérir, au delà du droit positif applicable à la matière qui se densifie de manière exponentielle, des techniques applicables non seulement pour la résolution amiable des différends mais qui sont aussi utiles pour la pratique contentieuse et la gestion quotidienne des cabinets, des études et des entreprises.

L'essor des modes amiables ne peut se faire qu'à la condition que les professionnels soient rigoureusement **formés à des techniques nouvelles de communication et de négociation** qui ne s'improvisent pas (négociation raisonnée, communication non violente...) et **alertés sur la déontologie propre des modes amiables** (notamment en matière de confidentialité).

Le changement de culture proposé tend à devenir imposé. Si le mouvement est en marche, il convient de l'accompagner afin que le recours aux modes amiables se fasse de manière équitable et ne se transforme pas en sous justice ou en une justice qu'on peut qualifier d'approximative. Il s'agit bien au contraire de mieux résoudre les différends par la **recherche encadrée et sécurisée d'une solution commune car satisfactoire pour toutes les parties.** C'est pourquoi le Diplôme proposé s'adresse non seulement aux avocats, notaires, huissiers, juges professionnels ou non mais aussi aux directeurs juridiques car tous les acteurs du contentieux quels que soient leur niveau et degré d'intervention sont concernés dans leur pratique quotidienne.

Ils seront ainsi formés non seulement pour pouvoir :

/PRESCRIRE/

- Pouvoir mieux prescrire les modes amiables : anticiper le différend par la rédaction de clauses de conciliation ou de médiation, de renvoi à une procédure participative ou collaborative.
- Gérer le différend en choisissant le mode idoine selon la matière litigieuse, l'attitude des parties, mais aussi en le proposant au moment le plus opportun.

/NEGOCIER/

- Acquérir les techniques de négociation (écoute active, négociation assistée, PNL).
- Comprendre qu'il ne s'agit pas de marchander une solution mais d'aller rechercher le sens du problème posé pour chaque partie afin de les aider à construire une solution utile.

/PRATIQUER/

- Être formé pour devenir médiateur.
- Pour accompagner des personnes en médiation.
- Etre formé pour être reconnu comme praticien en droit collaboratif.
- Etre formé au droit participatif pour connaître les dispositions légales spécifiques et appliquer les techniques communes aux modes amiables.

/SECURISER/

- Assurer la force des accords obtenus (acte d'avocat, authentification, homologation).

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES SEMESTRES D'ENSEIGNEMENT

Semestre 1

UE1	Droit commun des modes amiables	UE3	Les outils des modes amiables
UE2	Déontologie des modes amiables	UE4	La médiation

Semestre 2

UE1	Le processus collaboratif	UE4	La sécurisation des accords
UE2	La procédure participative	UE5	Mémoire
UE3	Conciliation et médiation judiciaire		

Les formateurs sont des professeurs de droit, des magistrats, des avocats et des formateurs professionnels des outils de communication et de la négociation raisonnée. Interviendront notamment :

Sylvie ADIJES (Formatrice)
Soraya AMRANI MEKKI (Professeur à l'Université Paris Ouest-Nanterre)
Nathalie BÉZIAT-LANGLOIS (Médiatrice)
Anne BOUTEILLE (Médiatrice)
Catherine BOURGUES HABIF (Avocate, Formatrice)
Dominique DOLLOIS (Formatrice)
Véronique DURAND (Avocate, Médiatrice)
Claude DUVERNOY (Avocat, Médiateur)
Laurence FASSIER (Avocate, Médiatrice)
Fabrice FRANCOIS (Notaire, Médiateur)
Coralie GAFFINEL (Avocate, Formatrice)
Amelia GARRET (Avocate, Formatrice)
Véronique HARDOUIN (Avocate, Médiatrice)
Véronique JULLIEN (Avocate)
Thierry MORELLO (Médiateur)
Blanche de NOYELLE AVRAMESCU (Médiatrice)
Renaud LEBRETON DE VANNOISE (Magistrat)
Nadine REY (Avocate)
Carole PASCAREL (Avocate, Médiatrice)
Hélène POIVEY LECLERCQ (Avocate)
Anne-Carine ROPARS FURET (Avocate)
Pierre SERVAN SCHREIBER (Avocat, Médiateur et Arbitre)
Nicole TRASSOUDAIN-VERGER (Magistrat)

Directeurs de l'équipe de formation

Nom : AMRANI MEKKI
Prénom : Soraya
Agréée des facultés de Droit,
Professeur à l'Université Paris Nanterre
E – Mail : samranim@parisnaterre.fr

Nom : DUVERNOY
Prénom : Claude
Président de Médiation en Seine,
Président de la fédération française des centres de médiations (FFCM),
Ancien Bâtonnier des Hauts de Seine,
Avocat (Cabinet Droitfil), médiateur.
Président de l'HEDAC

Nom : ROPARS FURET
Prénom Anne-Carine
Membre de l'Association française des praticiens en droit collaboratif (AFPDC), Avocate, praticienne en droit collaboratif, SELARL W&S (correspondant de Winston & Strawn LLP)

Secrétariat de formation

Secrétariat de direction
Tél. 01 40 97 71 30
Si vous souhaitez vous inscrire à cette formation, merci de suivre les procédures indiquées sur le site internet de l'UFR DSP : www.ufr-dsp.parisnanterre.fr (Onglet Formations/DU)

Durée de la formation

/164 HEURES /
(formation)

/20 HEURES /
(séance inaugurale et contrôle des connaissances)

VENDREDI ET SAMEDI DE 9H À 17H
TOUTES LES TROIS SEMAINES.